

Le RELE condamne l'assassinat des journalistes Frantzsen Charles et Tayson Lartigue en Haïti et demande à l'État de fournir des garanties pour la sécurité de la presse.

23 septembre 2022

Washington D.C. – L'Office du Rapporteur Spécial pour la Liberté d'Expression (RELE) de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) condamne l'assassinat des journalistes Frantzsen Charles et Tayson Lartigue, le 11 septembre 2022 dans la ville de Port-au-Prince. L'Office du Rapporteur demande à l'État d'enquêter, de poursuivre et de punir ces actes, en considérant la pratique du journalisme comme un motif possible du crime. De même, le RELE considère qu'il est crucial que les autorités maximisent leurs efforts pour fournir à la presse des garanties fondamentales afin qu'elle puisse exercer son travail librement et en toute sécurité.

Les reporters Frantzsen Charles et Tayson Lartigue auraient été tués alors qu'ils effectuaient un reportage sur les violences et les affrontements entre bandes criminelles dans le quartier de Cité Soleil à Port-au-Prince. Les informations disponibles indiquent que les corps pourraient avoir été brûlés. Le Premier ministre Ariel Henry a [condamné les événements](#), qu'il a qualifiés d'"actes barbares", et a présenté ses condoléances aux familles. D'après ce que l'Office du Rapporteur a pu apprendre, Frantzsen Charles était étudiant au Centre de Formation en Communication et en Administration et travaillait pour *FS News* ; et Tayson Lartigue faisait des reportages par le biais de son site web *Tijèn Journalis*.

En plus du meurtre de Frantzsen Charles et de Tayson Lartigue, le RELE a déjà enregistré en 2022 le meurtre des journalistes [Maxihen Lazzare](#), [John Wesley Amady](#) et [Wilquens Louissaint](#), soit un total de cinq crimes contre des journalistes depuis le début de l'année. L'Office du [Rapporteur](#) a également [fait état de graves attaques](#) contre des journalistes couvrant des manifestations sociales en février dernier. Par ailleurs, dans le contexte des manifestations qui ont eu lieu le 7 septembre dans plusieurs villes au sujet de la situation économique et de la crise sécuritaire, le RELE a reçu des informations selon lesquelles au moins trois journalistes de *Télé Zenith* auraient été blessés par des tirs d'armes à feu et de balles en caoutchouc, des gaz lacrymogènes et des assauts de la police à Port-au-Prince. Au même moment, un journaliste couvrant des sujets culturels aurait été touché par un projectile qui proviendrait de la police lors de manifestations dans la ville du Cap-Haïtien (Nord).

La CIDH et son Office du Rapporteur Spécial ont déclaré à plusieurs reprises que le meurtre de journalistes est la forme la plus extrême de censure et ne peut être toléré dans les sociétés démocratiques. De même, le RELE a soutenu que la violence à l'encontre des journalistes non seulement restreint le droit de la société à être informée, mais crée également un environnement intimidant et incitant au silence de la presse et de la société dans son ensemble.

Compte tenu des considérations ci-dessus, l'Office du Rapporteur Spécial appelle les autorités à redoubler d'efforts dans l'administration de la justice et à mener des enquêtes complètes, efficaces, impartiales et appropriées sur les crimes contre les journalistes. En outre, dans le cadre de son devoir de prévention, l'État devrait reconnaître publiquement la valeur et la légitimité du travail journalistique, et donner des instructions aux forces de sécurité quant aux obligations de respecter le travail de la presse dans le contexte de manifestations et de conflits sociaux. Comme la [CIDH](#) l'a déjà [déclaré](#), les autorités haïtiennes ont une obligation particulière afin de prévenir les facteurs susceptibles de générer et d'aggraver les violations des droits de l'homme.

De même, l'Office du Rapporteur Spécial [réitère son appel](#) à la communauté internationale pour qu'elle soutienne les efforts de l'État haïtien dans le respect et la consolidation des institutions démocratiques,

de l'État de droit et du respect des obligations internationales. L'Office du Rapporteur Spécial considère qu'il est essentiel de créer des espaces et des canaux institutionnels afin de rechercher des solutions aux problèmes sociaux et politiques dans le cadre d'un dialogue démocratique.

L'Office du Rapporteur Spécial pour la liberté d'expression est un office créé par la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) pour stimuler la défense dans l'hémisphère du droit à la liberté de pensée et d'expression, compte tenu de son rôle fondamental dans la consolidation et le développement du système démocratique.